MAIRIE DE HENGWILLER

Séance du Conseil Municipal du 22 mars 2007

Sous la Présidence de M. Le Maire

Étaient présents : UHLMANN Christian – BOUTON Claude – BIANCHI Nathalie – BLOTTIER Martine – SCHNEIDER Gabriel – AUER Marie-Rose – QUIEVREUX Jean-Luc – WETTA Corine

Excusé : DILLMANN Jean

Compte administratif 2006 de la commune

Le compte administratif 2006 de la commune est présenté par le Maire. Après le départ du Maire au moment du vote, le conseil municipal, sous la présidence de M. Christian UHLMANN, approuve à l'unanimité le compte administratif dans son ensemble avec le résultat ci-après :

Section de fonctionnement :

-dépenses : 72 383.96 €

-recettes : 142 487.75 € **Excédent : 70 103.79 €**

Section d'investissement : :

-dépenses : 21 829.28 €

-recettes : 114.222.01 € **Excédent : 92 392.73 €**

Résultat global de clôture : 162 496.52 €

Budget primitif 2007 de la commune

Le Maire présente le budget primitif 2007 de la commune établi comme suit :

-Dépenses de fonctionnement : **109.965 €**

-Recettes de fonctionnement : **109 965 €**

-Dépenses d'investissement : **176 014 €**

-Recettes d'investissement : **176 014 €**

Après délibérations, le budget primitif 2007 de la commune est adopté à l'unanimité

Compte de gestion 2006 de la commune.

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2006 de la commune, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, déclare que le compte de gestion déposé pour l'exercice 2006 par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve.

Affectation du résultat

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006,

-Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006,

-Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **70 103.79 €**

-Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de **92 392.73 €**

-Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Section d'investissement compte 1068 : 36 100 €

A l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002 : 34 003.79 €

Durée d'amortissement de l'opération 80 – PLU et de l'opération 59 Banque de matériel (garniture table et banc)

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, le conseil municipal décide d'amortir les dépenses de 251 € (opération 59) et les dépenses de 3 454.86 € (opération 80) sur une durée d'un an.

Le Maire, Marcel BLAES

Suivent les signatures de l'ensemble des membres présents.